



Département
des Landes

BOURSE DÉPARTEMENTALE

d'enseignement du second degré

2025 - 2026

RAPPELS RELATIFS AU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL DES BOURSES DÉPARTEMENTALES DU SECOND DEGRÉ

Le règlement des bourses départementales est consultable sur le site

www.land.es.fr / Guide des aides / Education-Jeunesse / Bourses départementales d'études du second degré

Calcul du quotient familial

Le quotient familial à ne pas dépasser pour ouvrir droit à une bourse départementale est calculé selon le dernier revenu fiscal.

Revenu fiscal de référence
du ménage fiscal⁽⁴⁾

QUOTIENT FAMILIAL = $\frac{\text{Revenu fiscal de référence du ménage fiscal}^{(4)}}{\text{Nombre de personnes composant le ménage}^{(3)}}$
(+ 1 part si parent isolé)

(3) Un ménage ou un foyer désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Exemple : famille recomposée

(4) Un ménage fiscal est un ménage constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement.

Pour information, le plafond du quotient familial pour l'année scolaire 2024 / 2025 était de **9 126 €**. Celui-ci est révisé chaque année.

NOTA :

- Pour les élèves scolarisés hors département, les dossiers sont à adresser au :
Conseil départemental des Landes - Direction Générale Adjointe Education, Culture et Sport
23 rue Victor-Hugo - 40 025 Mont-de-Marsan Cedex.

- Les bourses départementales ne sont pas renouvelables automatiquement, une demande doit être présentée chaque année scolaire.

Dossier à remettre au chef d'établissement

au plus tard le **15 décembre 2025**

ou à déposer en ligne sur

messervices.land.es.fr

ÉLÈVE DEMI-PENSIONNAIRE

L'aide est attribuée exclusivement :

- aux familles domiciliées fiscalement dans les Landes
- sous conditions de ressources

>>> à remplir par la famille de l'élève - **EN LETTRES MAJUSCULES**

qui devra compléter également la page 2 et joindre au dossier les pièces énumérées en page 3

NOM et prénom de l'élève _____

date de naissance féminin masculin

Représentant Légal M. Mme

NOM _____ **Prénom** _____

adresse complète ⁽¹⁾ _____

code postal commune _____

date de naissance Lieu de Naissance _____

téléphone _____ N° allocataire CAF ou MSA _____

e-mail _____ < Obligatoire pour le suivi du dossier

célibataire marié(e) pacsé(e) veuf(ve) divorcé(e)⁽²⁾ en concubinage⁽²⁾

Nombre de personne dans le foyer ⁽³⁾

>>> à remplir par le **chef d'établissement**

Classe _____ tarif annuel de la 1/2 pension _____ €

DP1 DP2 DP3 DP4 DP5

▲ Si le montant de la bourse nationale est supérieur au montant de la demi-pension, celle-ci sera rejetée.

Montant annuel de la bourse nationale _____ € (hors bourse au mérite et prime d'équipement)

TAMPON OBLIGATOIRE

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

| | N° DOSSIER | MONTANT |
|-----------------------------------|------------|---------|
| Nombre de personnes dans le foyer | | |
| Nombre d'enfants à charge | | |
| Nombre d'enfants handicapés | | |
| Ressources annuelles | | € |
| Parent isolé | | |